

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 03/12/2018	Dossier complet le : 03/12/2018	N° d'enregistrement : 2018-0248
-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

#### 1. Intitulé du projet

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE D'AUDRUICQ

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale MAIRIE D'AUDRUICQ

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale CHEVALIER Nicole, maire

RCS / SIRET 

2	1	6	2	0	0	5	7	6	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique \_\_\_\_\_

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°41	a) aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Requalification du centre-ville :

- rénovation des espaces publics existants, voiries, aires de stationnement et trottoirs ;
- aménagement des espaces non aménagés :
  - place de la Gare : parking 10 places, parvis, amorce routière, plantation d'arbustes et 7 arbres haute tige ;
  - place nouvelle des ex-services techniques : liaison automobile, parvis de l'école, accès et jardin de la médiathèque, parking de 94 places, ceinture verte et 12 arbres haute tige ;
- mobilier urbain ;
- rénovation et compléments d'assainissement pluvial ;
- remplacement des luminaires d'éclairage public ;
- enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public, d'électricité et téléphonie.

#### 4.2 Objectifs du projet

Embellissement et mise en valeur urbaine visant à favoriser l'activité touristique, le commerce local, les manifestations périodiques (marchés...);  
Confort et sécurité des usagers.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Ouverture de tranchées et pose des réseaux d'éclairage public, basse tension, téléphone ; démontage des supports.  
Démolition des revêtements de sol et reconstruction de voirie, stationnement, trottoirs.  
Création d'espaces verts.

Réalisation en quatre phases :

- 1ère phase : rue Rougemont, place des Marronniers, parking et parc de la mairie (2019)
- 2ème phase : place nouvelle des ex-Services Techniques, rue des Soupirs, rue de la Planquette (2020)
- 3ème phase : place du Général de Gaulle, rue de la Paix (2021)
- 4ème phase : rue du Général Leclerc, place de la Gare (2022)

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Place nouvelle des ex-services techniques :  
Espace libre non aménagé utilisé actuellement en parking, environ 90 places. Création de 94 places de stationnement dont 2 pour PMR et une réservée pour le covoiturage.  
Tamponnement des eaux pluviales en chaussée réservoir.
- Place de la Gare :  
Espace libre non aménagé utilisé actuellement en parking, environ 20 places. Création de 10 places de stationnement dont 1 pour PMR et une réservée pour le covoiturage.  
Il n'est pas prévu pour l'instant de tamponnement des pluies d'orage sachant que l'étude sera faite au cours du projet de parking prévu en prolongement de la voie amorcée (espace réservé).  
Les trottoirs de la rue du Général Leclerc sont aménagés pour PMR entre la place du Général de Gaulle et la gare.  
Un abri pour cycles est aménagé place de la Gare.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Requalification du centre-ville : 38 092 m <sup>2</sup> Place nouvelle des ex-services techniques : 6991 m <sup>2</sup> Stationnement : 1155 m <sup>2</sup>	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Centre-ville d'Audruicq

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à 15 km : n°21 : Prairies et marais tourbeux de Guines. à 18 km : n°25 : Forêt de Toumehem et pelouses de la cuesta du Pays de Licques. à 18 km : n°12 : Pelouses et bois des cuestas du Boulonnais, forêt de Guignes. La zone d'influence du projet ne dépasse pas le périmètre de celui-ci.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Blank space for providing details on measures and characteristics of the project to avoid or reduce negative impacts.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank space for providing an auto-evaluation of the project's need for environmental assessment.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Aux Ruces

le,

29/11/2018

Signature

le MAIRE

*[Signature]*  
M. C. CHEVALER





# AUDRUICQ

Aménagement du centre ville

**PA2 - Note de présentation**



30 Octobre 2018



# Table des matières

<b>PORTEUR DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
<b>CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN .....</b>	<b>4</b>
Topographie .....	4
Occupation .....	4
Archéologie .....	4
<b>ÉTAT DES LIEUX .....</b>	<b>5</b>
Place du Général de Gaulle .....	5
Abords de la mairie .....	7
Rue Alfred Rougemont .....	9
Rue des Soupirs, rue de la Planquette, rue de la Paix .....	9
Site des ex-services techniques .....	10
Rue du Général Leclerc .....	10
Place de la Gare .....	10
<b>PRÉSENTATION DU PROJET .....</b>	<b>11</b>
PHASE 1 - La rue Rougemont et abords de la mairie .....	12
La place des Marronniers .....	12
Le parc de la mairie .....	12
PHASE 2 - Place nouvelle des ex-services techniques, rue des Soupirs, rue de la Planquette .....	13
Place nouvelle .....	13
Rue des Soupirs, rue de la Planquette .....	13
PHASE 3 - La place du Général de Gaulle et la rue de la Paix .....	14
Place du Général de Gaulle .....	14
Rue de la Paix .....	14
PHASE 4 - La rue du Général Leclerc et la place de la Gare .....	15
La rue du Général Leclerc .....	15
La place de la gare .....	15

## Porteur du projet



### Mairie d'AUDRUICQ

270, place du Général du Gaulle  
62370 AUDRUICQ  
tél : 03 21 46 06 60

## La maîtrise d'œuvre est assurée par :



### l'agence URBAFOLIA

63, avenue de Canteleu  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
tél : 03 20 47 09 16

# Caractéristiques du terrain

- **Topographie :**

L'espace public concerné a une superficie de : 38 092 m<sup>2</sup>

Il est quasiment plat avec une légère pente de l'ouest vers l'est de 9,50m NGF place de la Gare à 3,50m NGF rue Rougemont.

- **Occupation :**

- Voiries urbaines : rue Rougemont, place du Général de Gaulle, rue de la Paix, rue des Soupirs, rue de la Planquette, rue du Général Leclerc

- Friche urbaine : après la démolition des locaux des services techniques municipaux, l'espace compris entre la rue du Sud, le rue des Soupirs et les fonds de parcelles de la CCRA, Trésor Public, école Sainte Famille est un espace vacant non aménagé ouvert au stationnement.

La place de la Gare est aussi un espace libre non aménagé ouvert au stationnement.

- Parc de la mairie : le site de l'ancien canal désaffecté est sommairement aménagé et représente le parc de la mairie.

L'espace est ceinturé dans sa périphérie nord d'habitations locatives dont les façades arrières s'ouvrent sur l'espace vert. Les habitations bénéficient de la présence d'une aire de jeux.

À la limite nord, il existe encore un tronçon de l'ancien canal, plan d'eau non aménagé et clôturé d'une longueur de 80m.

- **Archéologie :**

La commune d'Audruicq demande pour chaque phase de travaux au Service Régional d'Archéologie (DRAC) la prescription d'un diagnostic archéologique.



# État des lieux

## Place du Général De Gaulle



- Trottoirs devant les façades commerciales ;
- Voirie périphérique avec stationnement en long (42 places) ;
- L'espace central est un vaste parking (210 places) cédant la place aux marchés hebdomadaires et au traditionnel concours agricole annuel.





## Place du Général De Gaulle

Grand espace de 11000m<sup>2</sup> (en comptant les rues qui la circonscrivent), la place du Général de Gaulle est une grande place de marché bordée de commerces. Il s'agit du cœur de la commune, de son espace majeur.

Bien que bénéficiant de toute l'attention communale qui se traduit par un entretien régulier, la place apparaît dans son état actuel comme un espace très routier en raison des matériaux dominants, de la largeur des voies, et de certains traitements "pare-chocs" au pied des arbres.

La disponibilité d'un vaste espace libre de toute occupation est à la fois une particularité et un atout puisqu'elle rend possible marchés, événements et spectacles, tout en offrant de nombreuses places de stationnement pour les usagers des commerces qui sont autour en dehors de ces temps forts qui ponctuent l'année.

### Stationnement

*La place du Général de Gaulle offre aujourd'hui 252 places de stationnement :*

- 210 places de stationnement perpendiculaires occupant entièrement l'espace central en 13 rangées de 12 à 19 véhicules ;
- 42 places de stationnement en long en bordure des 3 voiries périphériques.





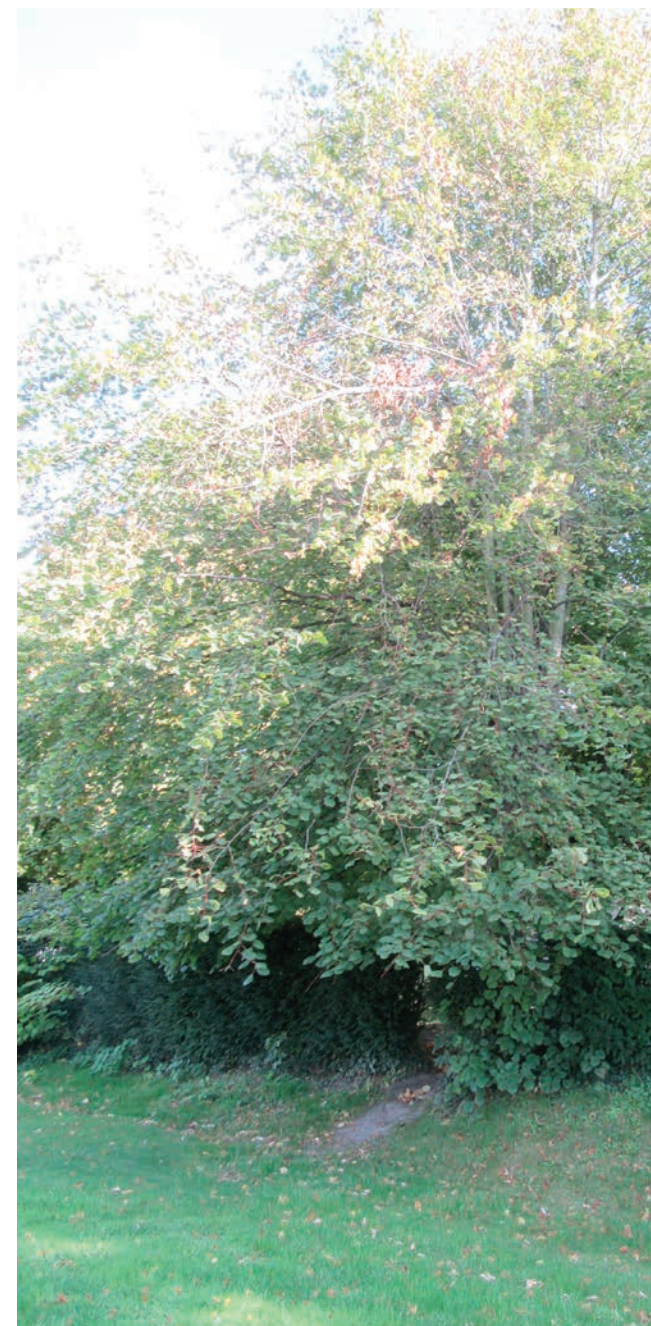
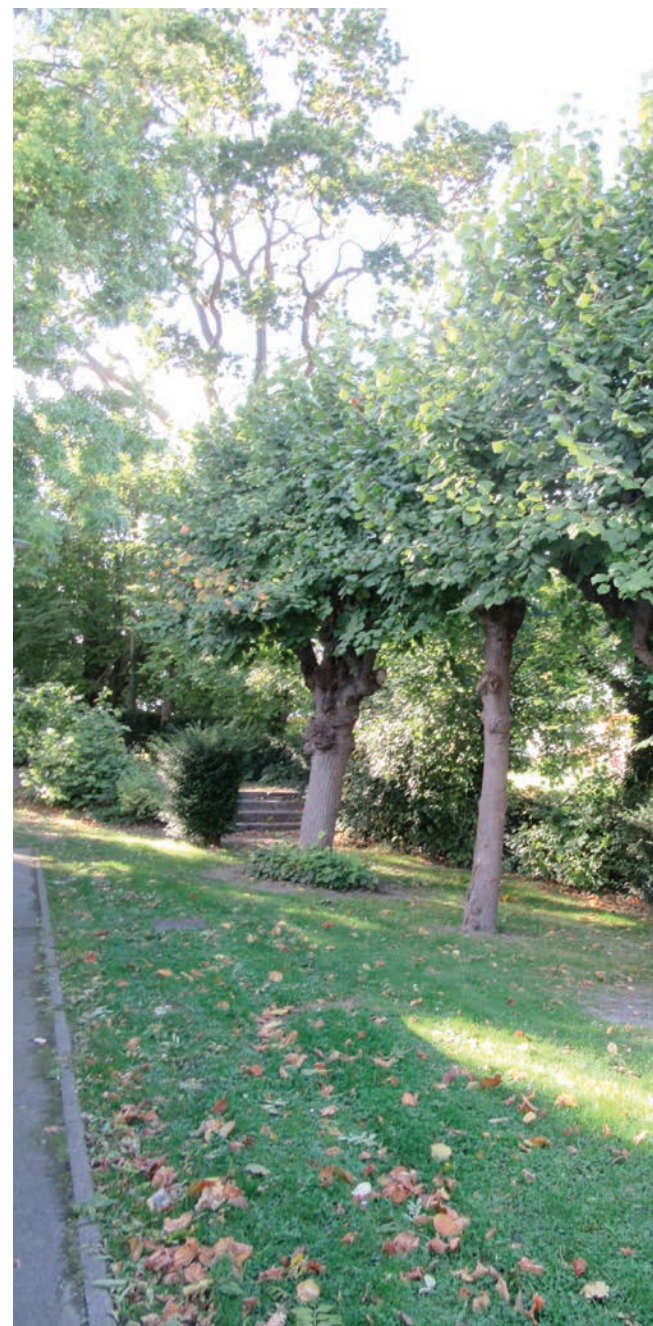
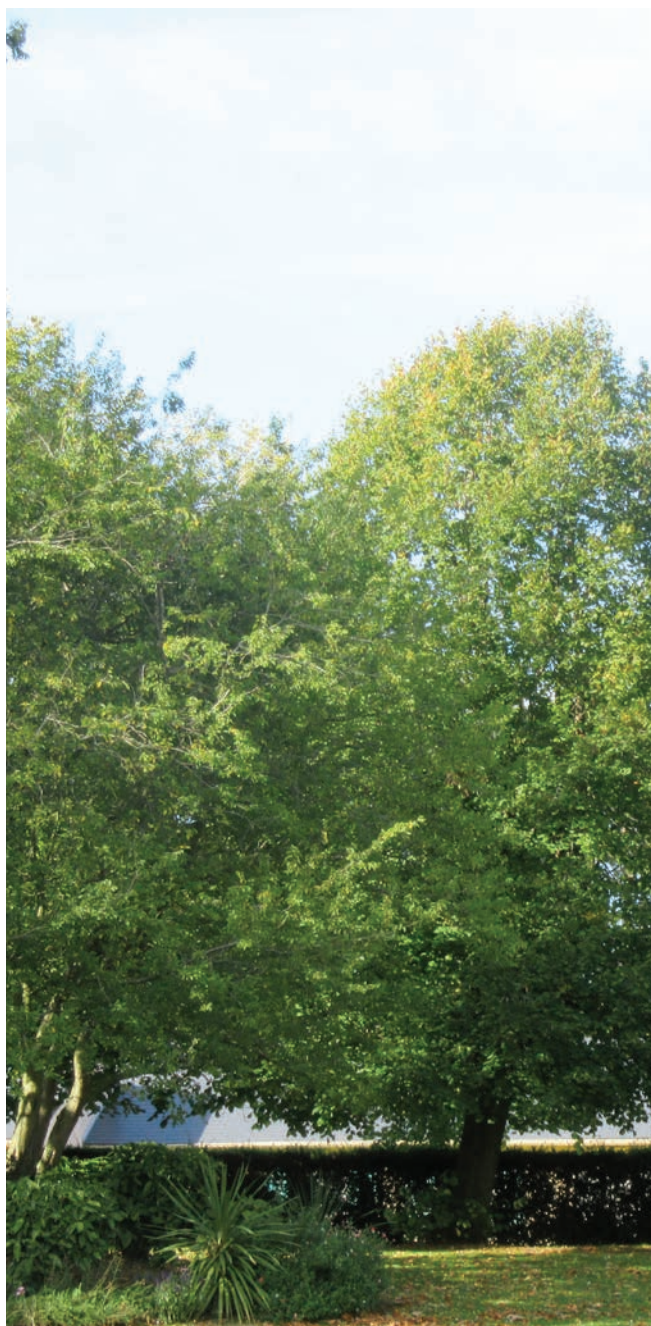


## Les abords de la mairie

Installée dans un ancien château reconstruit au XVIIIème siècle, la mairie est un peu isolée et dissimulée au fond d'un parc qui a perdu son organisation d'origine. L'accès à la mairie se fait par ce parc en empruntant un portail qui ouvre sur une allée en biais qui ne mène pas directement à l'Hôtel de Ville. À droite de ce parc, un square peu structuré et au sol en schiste accueille le monument aux Morts.











## Rue Alfred Rougemont

La rue Alfred Rougemont se situe dans le prolongement de la place du Général de Gaulle. Elle est globalement vétuste, la chaussée et le stationnement sont dégradés. L'offre de stationnement suscite l'occupation sauvage des trottoirs.







## Site des ex-services techniques

Entre la place du Général De Gaulle, la rue de la Planquette, et la rue du Sud, le cœur d'îlot laisse un espace vacant après la démolition des Services Techniques Municipaux. Situé à proximité immédiate du centre, au pied des locaux de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, cet espace rendu disponible représente une opportunité pour repenser l'organisation globale du centre-ville.

### Stationnement

*L'espace vacant non aménagé est une aire ouverte au stationnement résultant de la cour des anciens services techniques et de la surface gravillonnée des anciens bâtiments.*



L'installation de la Médiathèque et de l'école de Musique dans le bâtiment rénové offrira une vocation nouvelle à l'espace libéré.

L'aménagement de la nouvelle place est aussi l'occasion de créer un parvis sécurisé pour l'école de la Sainte Famille dont l'entrée se fait aujourd'hui sur la place du Général De Gaulle.

## Rue du Général Leclerc

La rue du Général Leclerc est commerçante dans sa partie haute (à proximité de la place). Le traitement général de la rue est vétuste, au caractère routier lui aussi. Le réaménagement de la place nécessite de mettre cette voie majeure de pénétration au centre en cohérence par un traitement plus urbain. Son extrémité Sud est marquée après le passage des voies ferrées par la présence de la gare.

Les réseaux aériens et les nombreux supports de basse tension, téléphone et éclairage public dégradent la perception visuelle du centre-ville.

## Place de la gare

L'espace libre en graviers, livré au stationnement est en mauvais état et justifie un aménagement qualifiant afin d'annoncer l'entrée du centre-ville.



# Présentation du projet

Le projet sera réalisé en 4 phases qui s'échelonneront de 2019 à 2022.

Parallèlement aux travaux d'aménagement, une intervention portera sur l'effacement des réseaux aériens basse tension, téléphonie, éclairage public et sur la réparation du collecteur d'assainissement d'eau pluviale.





# PHASE 1

## Rue Rougemont et abords de la mairie

La rue Rougemont sera réaménagée dans la section de la place du Général de Gaulle à la rue du Bassin :

- Le profil de voirie est modifié, largeur de chaussée ramenée de 7m à 6m ;
- Rénovation des trottoirs et bandes de stationnement en enrobé ;
- Aménagement de 2 plateaux ralentisseurs aux droits des rues du Bassin et Muffait ;
- Plantation de 6 arbres de haute tige en remplacement de 8 marronniers.



## La place des Marronniers

Les marronniers atteints du chancre bactérien sont à abattre. Ils seront remplacés par 8 érables planes.

Le monument aux Morts est déplacé vers une nouvelle surface gagnée sur le parc en bordure de la rue du Calais du côté gauche du portail existant du parc de la mairie qui lui aussi sera démonté et reconstruit 10m en recul.

L'ensemble du revêtement piétonnier de cette placette sera pavé en grès.

## Le parc de la mairie

Le parc de la mairie sera rénové.

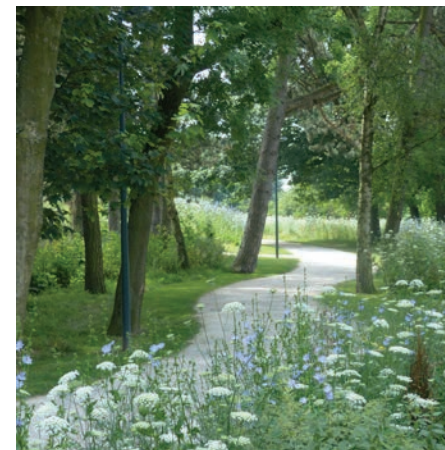
Abattage de 22 arbres chétifs ou mal formés ;

Débroussaillage du talus qui forme un rideau de végétation divisant l'espace ;

Le talus est adouci par un apport de terre en remblai pour ouvrir la perception du parc jusqu'aux façades arrières des habitations tout en préservant leur intimité ;

Aménagement d'un cheminement piétonnier principal direct et d'un sentier de promenade ;

Remplacement de la clôture du parc en limite sud place des Marronniers et rue du Calais par une clôture en ferronnerie barreaudée, h=2m.





## PHASE 2

### Place nouvelle des ex-services techniques

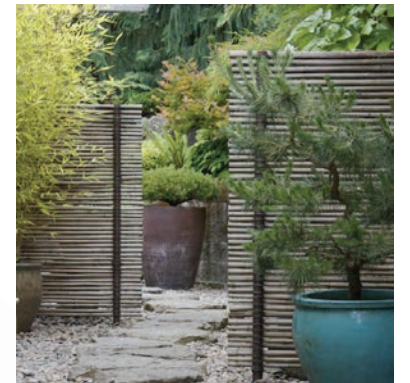
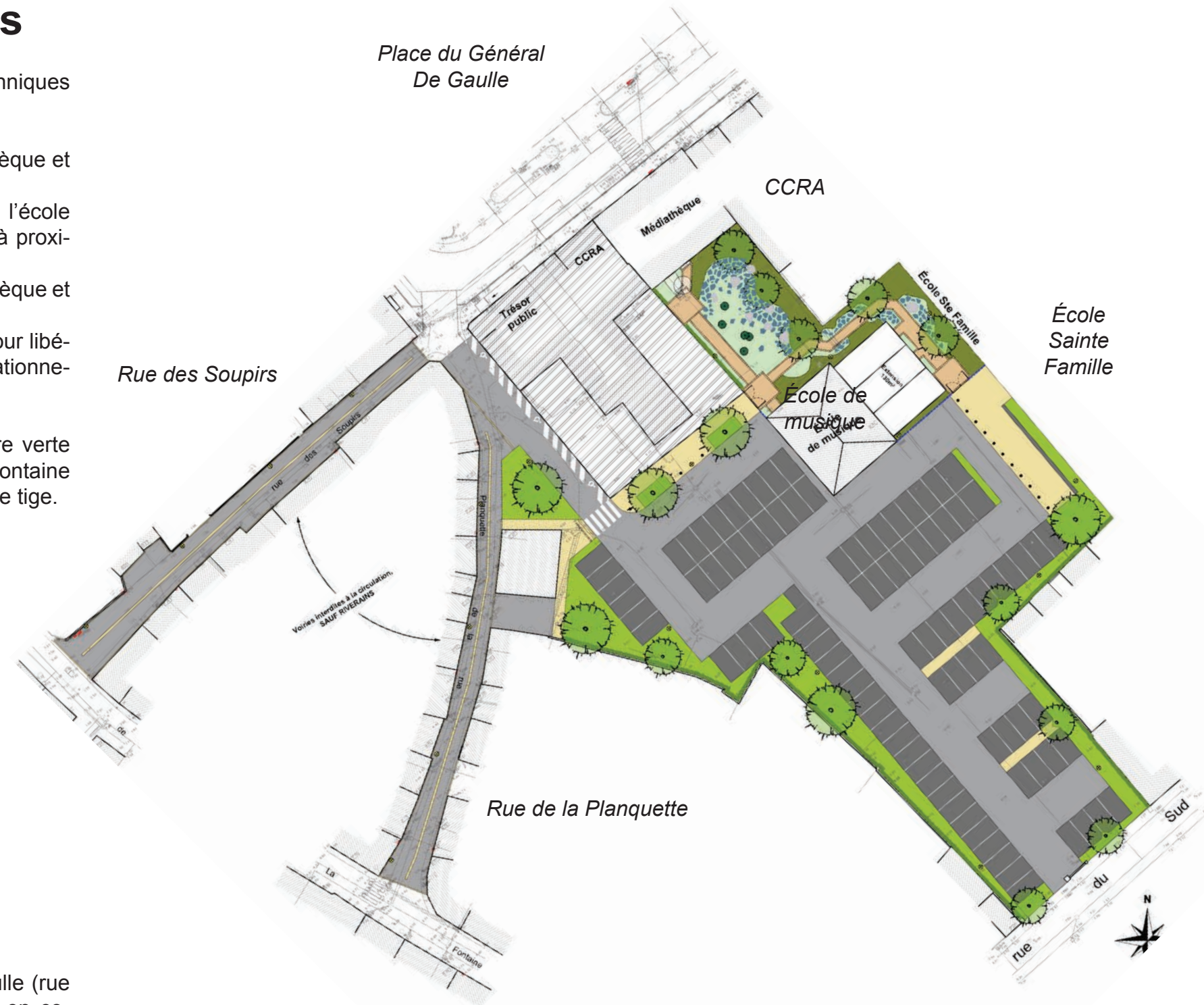
La démolition des bâtiments des anciens services techniques permettra :

- de réaliser une desserte supplémentaire à la Médiathèque et à la salle communale abritant l'école de Musique.
- d'aménager et de sécuriser une nouvelle sortie de l'école Sainte Famille dans une zone de très faible vitesse à proximité d'un stationnement de dépose-minute. Un petit jardin de lecture sera réservé entre la Médiathèque et l'école de Musique.
- de créer un parking de 94 places dont 2 pour PMR pour libérer la place du Général de Gaulle de la pression du stationnement liée aux jours de marché.

Le périmètre du nouveau parking sera traité en ceinture verte pour harmoniser les fonds de parcelles de la rue de la Fontaine et la rue du Sud, avec la plantation de 12 arbres de haute tige.

### Rue des Soupirs, rue de la Planquette

Les deux voies proches de la place du Général de Gaulle (rue des Soupirs, rue de la Planquette) sont réaménagées en cohérence celle-ci. La chaussée est traitée à niveau, de murs à murs avec un fil d'eau central pavé. Le revêtement en enrobé est complété d'une frise pavée au pied des constructions.





# PHASE 3

## Place du Général De Gaulle

Le projet vise à renforcer le caractère de place publique et à affirmer une large perspective depuis la rue du Général Leclerc qui se prolonge jusqu'à la mairie.

Le sol est traité de niveau de façade à façade permettant ainsi d'agrandir visuellement l'espace et de s'affranchir du fractionnement résultant des bordures de trottoir. Les voiries, et surfaces de stationnement existantes de la place restent en enrobé alors que les parties dédiées aux piétons en périodes courantes sont proposées en pavage de grès.

Les voies à sens unique qui bordent la place passent d'une largeur de 8m (incluant le stationnement) à une largeur de 3,5m. Cette modification permet à la fois d'échapper au caractère très routier de larges voies, et en même temps de proposer de larges trottoirs valorisant les façades commerciales tout en garantissant la sécurité des piétons. La réduction de la voie participe aussi de la mise en sécurité de la sortie de "l'école Sainte Famille". Un renforcement de chaussée est effectué sur ces voies. La rue du Calaisis marque la transition vers le parc de la Mairie, elle conserve son gabarit et reste à double sens pour continuer d'assurer ses fonctions de desserte.

Les 20 marronniers existants sont remplacés par 37 liquidambar.

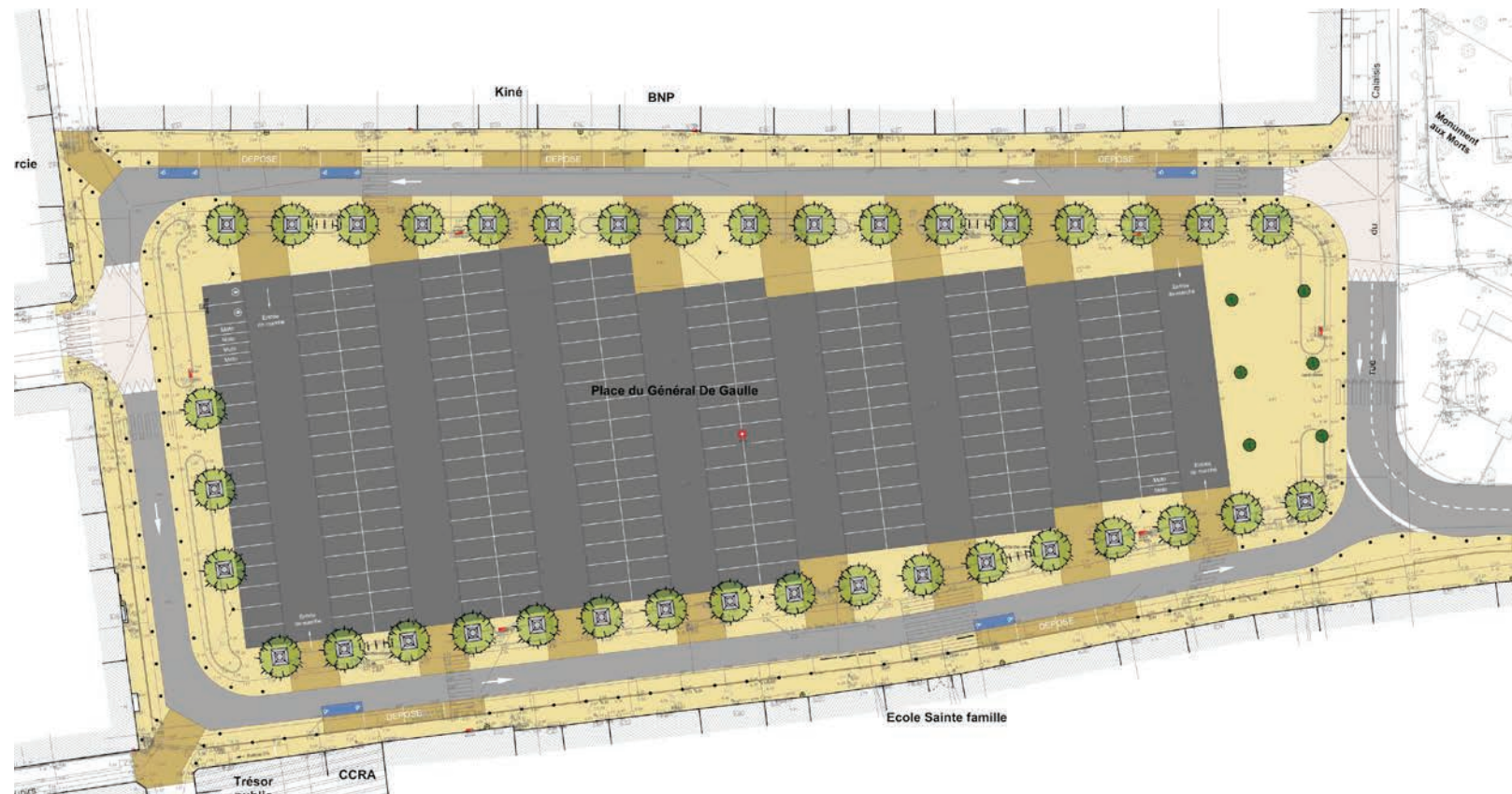
### Stationnement

Le centre de la place comporte une aire en enrobé offerte au stationnement : 224 véhicules, 8 motos, 2 recharges véhicules électriques.

L'arrêt est toléré en bordure de la voirie périphérique sur le trottoir (dépose-minute). Il est prévu 5 places pour PMR.

## Rue de la Paix

La rue de la Paix est aménagée comme la rue des Soupirs et la rue de la Planquette, à niveau avec un caniveau central et des frises en pavés de grès.





# PHASE 4

## Rue du Général Leclerc

Dans la continuité de la place, la rue du Général Leclerc est rénovée.

Le gabarit de la voie est réduit par l'inclusion des places de stationnement dans l'espace du trottoir de côté est de la rue, ce qui permet d'amoindrir la perception routière de la voie sans en réduire la surface utile. Les trottoirs sont repris en pavés de grès dans la continuité de la place alors que voirie et stationnements sont traités en enrobés. Les carrefours sont traités en résine de façon à accentuer la perception des passages piétons.

## Place de la gare

L'espace libre devant la gare est aménagé pour organiser le stationnement sauvage existant :

- Un parking en épis de 10 places (dont 2 pour PMR) permet le demi-tour et le dépose-minute ;
- Une amorce routière est implantée en vue de la desserte future d'un parking en projet vers une parcelle réservée au PLU ;
- Plantation de 7arbres de haute tige.

